

NOS 10 PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

pour améliorer la qualité de vie
des personnes vivant avec le **VIH**



À DESTINATION DES PROFESSIONNELS-LES DE SANTÉ

1

Assurer un **parcours de soins complet** et une **prise en charge globale** des personnes vivant avec le VIH (santé mentale, conditions de vie ou habitat, maladies liées ou non au VIH, effets indésirables, non jugement, bilan global annuel, traitements, etc.)

2

En associant les personnes vivant avec le VIH, améliorer la **coordination des parcours de santé** dans une **approche pluridisciplinaire** et assurer une communication efficace **entre les différents professionnels-les de santé** aux bénéfices des personnes.

3

Garantir une **formation continue** et une **montée en compétences** de l'ensemble des professionnels-les de santé sur le VIH pour **lutter contre la sérophobie dans le milieu médical et paramédical** et à tous les intervenants-es dans le parcours de santé (médiateurs-rices, kinésithérapeutes, psychologues, etc.)

4

Compte tenu des forts besoins exprimés par les personnes vivant avec le VIH, la **formation** des professionnels-les de santé **à l'annonce du diagnostic** doit être **renforcée** et la **santé mentale pleinement intégrée** à la prise en charge globale.

5

Prendre en compte les **co-morbidités liées au vieillissement**, les **pathologies associées** et les **antécédents médicaux** dans la prise en charge des personnes vivant avec le VIH

NOS 10 PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

pour améliorer la qualité de vie
des personnes vivant avec le **VIH**



À DESTINATION DES DÉCIDEURS-SSES POLITIQUES

6

Développer et mettre en œuvre des **politiques de lutte contre les discriminations** dont font l'objet les personnes vivant avec le VIH (sérophobie, homophobie, transphobie, racisme, etc.)

7

Créer un **observatoire des refus de soin, du non-respect du secret médical** et, plus largement, **des discriminations** dans différents domaines (emploi, école, etc.)

8

Réduire les inégalités territoriales dans les **offres de soin** et le **suivi des parcours en santé** des personnes qui vivent avec le VIH.

9

Pour garantir **l'accès aux soins des étrangers-ères malades**, transférer les compétences d'examen et d'avis des demandes de titre de séjour pour soins au **Ministère de la santé**.

10

Développer des **politiques favorables aux conditions de vie et de vieillissement** des personnes vivant avec le VIH (déconjugalisation des aides sociales à l'exemple de l'AAH, instauration de l'AAH à vie des plus de 50 ans, maintien dans l'emploi, calcul spécifique compensatoire pour les pensions de retraite, accès et maintien dans un logement, etc.)